Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 029-212900724-20250404-DEL2025_030-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Conseil municipal du 4 avril 2025 à 18 heures 30

Salle du Conseil Municipal

Del2025-030 - **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire.**

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020, et n° 2022-049 du 2 septembre 2022 :

- Concessions cimetière
- Toiture de la maison médicale : avenant SOPREMA pour un montant de 2924,89 €
- ESAT de Plomelin : fleurissement pour un montant de 3233 €
- Aménagement d'entrée de ville : étude géotechnique : Géo² Concept pour un montant de 4416 €
- Aménagement d'entrée de ville : étude de perméabilité : Géo² Concept pour un montant de 3750 €
- Aménagement d'entrée de ville : détection et géoréférencement de réseaux : Adré Réseaux pour un montant de 8328 €

Le Conseil prend acte de ces décisions.

Fait au Guilvinec, le 04/04/2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).
Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.
Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)